

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAE 299 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Régie de quartier Fontaine au Roi (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Régie de Quartier Fontaine au Roi (11e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Régie de Quartier Fontaine au Roi.

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros (2016- 016003) est attribuée à la Régie de Quartier Fontaine au Roi sise, 01 rue Robert Houdin (11e), (SIMPA n° 7601) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO